



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 6799

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les volumes horaires appliqués aux enfants scolarisés en école primaire. Il semble que les écoliers français suivent 936 heures par an, contre une moyenne européenne de 800 heures. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Dès la rentrée 2008, les cours du samedi matin seront supprimés pour permettre la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures pour tous, plus proche de celle mise en place dans les autres pays européens. L'horaire annuel de tous les élèves passera donc à 864 heures. Les deux heures libérées par la suppression des cours le samedi matin continueront à faire partie de l'obligation de service des enseignants et seront majoritairement mobilisées au bénéfice des élèves rencontrant des difficultés. Dans ce cadre, les enseignants pourront apporter des aides directes aux élèves concernés, notamment ceux bénéficiant d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), prendre en charge des petits groupes, par exemple à l'école maternelle, assurer le suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) pour des élèves handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6799

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6067

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7180